

engins, précisant que "si, après cinq ans, aucun accord international d'ensemble sur le désarmement n'a été conclu, les Nations Unies étudieront de nouveau l'engagement de renoncer aux armes atomiques".

Des projets de résolution consacrés à l'ensemble du problème sont présentés par l'Inde, par un groupe de vingt-quatre États<sup>14</sup> et par la Yougoslavie. L'Inde<sup>15</sup> demande que les puissances intéressées "consentent sans délai" à ce que la Commission du désarmement nomme des "représentants d'État aux opinions divergentes et que ces représentants en choisissent eux-mêmes d'autres". Ces délégués auraient pour mission de conseiller la Commission du désarmement au sujet des problèmes suivants: date à partir de laquelle toute la production de substances fissiles serait réservée aux usages pacifiques; renonciation à l'usage des armes atomiques en vue d'un abandon éventuel de ces engins; désaffectation des réserves d'armes atomiques et affectation des substances fissiles à des utilisations pacifiques; mise au point du système d'inspection et de contrôle qu'exigent les accords sur les armes classiques. La résolution proposait aussi que les représentants "collaborent avec des conseillers techniques désignés à l'amiable" pour arrêter les modalités d'inspection.

Dans leur projet de résolution<sup>16</sup> qui s'inspire de la formule dite des Quatre Puissances, présentée le 29 août, les vingt-quatre puissances font ressortir l'urgence d'en arriver à une entente sur le désarmement et se félicitent du rapprochement qui a résulté des négociations au sein du Sous-Comité. La première étape du programme des vingt-quatre puissances comporterait les six mesures suivantes: interrompre sans délai les expériences d'armes atomiques sous réserve de l'instauration d'un système de vérification efficace; cesser de produire des substances fissiles aux fins d'armement; consacrer à des usages pacifiques les réserves militaires de substances fissiles; réduire les effectifs et les armements; mettre en œuvre graduellement un système d'inspection terrestre et aérien de nature à prévenir toute attaque inopinée; étudier les systèmes d'inspection afin d'assurer que le lancement de projectiles intersidéraux servira exclusivement la paix et les progrès de la science.

Dans le préambule de sa résolution déposée le 24 octobre<sup>17</sup>, le Gouvernement yougoslave parle du "rapprochement des positions" intervenu sur plusieurs aspects du désarmement, grâce au travail du Sous-Comité; il signale le péril qu'entraînent les armes atomiques pour l'humanité et rappelle que le but visé est de conclure un accord qui proscrive ces engins. "D'après l'opinion générale, dit-il, l'initiative qui contribuerait le plus au désarmement, dans les circonstances actuelles, serait l'adoption préliminaire d'ententes partielles." Le plan yougoslave contient une série de mesures plus concrètes, énoncées comme il suit: réduire les effectifs, les armements et les crédits militaires; faire en sorte que chaque État s'engage à ne remettre à aucun autre des armes atomiques ou des substances fissiles qui serviraient à des fins militaires; cesser de produire des substances fissiles pour fins d'armement et affecter progressivement les réserves militaires existantes à des usages pacifiques; adopter des mesures afin que les

<sup>14</sup> Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, République Dominicaine, Équateur, États-Unis, France, Honduras, Italie, Laos, Libéria, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Tunisie.

<sup>15</sup> Document A/C.1/L.178/Rev. 2 des Nations Unies.

<sup>16</sup> Document AC/1/L.179 des Nations Unies.

<sup>17</sup> Document A/C.1/L.180 des Nations Unies.